



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FMI et banque mondiale

Question écrite n° 33816

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur les modalités de contrôle démocratique du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour le Parlement français. Le Gouvernement remet au Parlement des rapports sur les activités des représentants français au sein de ces institutions. Aussi, dans ces conditions, il lui demande que ces rapports puissent faire l'objet d'un débat spécifique suivi d'un vote dont les conclusions soient indicatives pour les représentants de la France au sein du FMI et de la Banque mondiale.

Texte de la réponse

Sans méconnaître l'importance des sujets exposés, le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'entend pas, pour le moment, inscrire à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale un débat suivi d'un vote sur les activités des représentants français au sein du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Mais au-delà de l'ordre du jour prioritaire, chaque groupe dispose d'un ordre du jour qui lui est réservé, en application de l'article 48, alinéa 3 de la Constitution.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33816

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4806

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5408